

Conseil municipal du lundi 28 JUIN 2021, à 18 H 00
Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville

EXTRAIT du Conseil Municipal

Date de la convocation : 16 juin 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE (sauf délibération concernant le Compte Administratif)

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - ~~Naguib REFFAS~~ - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - ~~Myriam BERTAUX~~ - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - ~~Christelle DOS SANTOS~~ - Jean-Pierre COULON - ~~Malika TAJDIRT~~ - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - ~~Guy DAUMERIES~~ - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY

Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON

Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC

Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME

Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE

Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

Rémy PAUVROS pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL (de la délibération n°50 à 58 puis de la n°79 à 118)

ABSENT(E)S:

Inèle GARAH à partir de la délibération n° 57

Michel WALLET à partir de la délibération n°79

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

Information

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tribunal administratif a rendu une décision le 12 avril 2021 et que par cette décision, il a déclaré Monsieur Aymeric MERLAUD inéligible à toutes les élections pour une durée de 18 mois.

De ce fait, le candidat venant sur la liste conduite par Monsieur MERLAUD, immédiatement après le dernier élu de cette liste, sera proclamé élu conseiller municipal. Monsieur MERLAUD a décidé de ne pas faire appel de cette décision et en a informé la Ville le 15 juin dernier.

En conséquence, Madame Angelina MICHAUX, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu Monsieur Aymeric MERLAUD, est proclamée conseillère municipale.

Demande d'ajout d'un projet de délibération qui portera le numéro 31 bis dans l'ordre du jour

« Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « LE FIL » dans le cadre de l'ouverture d'un espace culturel lié à la communauté LGBT »

Accord de l'Assemblée : oui

Demande de retrait de 2 projets de délibération de l'ordre du jour :

Objet 20 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 – Projet de démolition de l'ancienne école maternelle MABUSE et de la crèche FRIMOUSSES et aménagement d'un parking

Objet 22 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 – Projets de démolition de l'ancienne école maternelle Andersen et démolition du Château Maintenon

Accord de l'Assemblée : oui

Questions orales :

Pour le groupe « Maubeuge plus belle ma ville »

Question 1 :

Lors du Conseil municipal du 16 juillet 2020, par délibération n°38, la Commission communale pour l'accessibilité a été créée. Lors de l'investiture, il y a eu beaucoup d'insistance sur l'accessibilité, l'inclusion des personnes en situation de handicap. Néanmoins, à ce jour, ladite commission n'a jamais été convoquée. Pourquoi ?

L'agenda d'accessibilité de janvier 2015 prévoit une mise aux normes des établissements recevant du public (ERP) pour 2024. Où en est l'exécution du plan pour la mise aux normes ?

Question 2 :

La 1ère pierre du réseau de chaleur urbain a été posée le 19 juin 2019, plus de 2 ans maintenant. Le chantier de ce réseau a été stoppé depuis plusieurs mois. Nous nous étonnons du retard pris et de l'absence de communication à ce sujet. Nous nous interrogeons aussi sur la protection des remparts quant aux travaux réalisés. Toutes les précautions et autorisations administratives ont-elles été prises et obtenues ?

Merci de nous informer sur les raisons de ce retard et les conséquences de celui-ci, notamment par rapport à la Société Dalkia.

Pour le groupe « Réinventons Maubeuge »

Question 3 :

«Suite à la vente récente de la surface commerciale de l'ancien Eurodiff / Bouchara, 3 av Jean Mabuse, un certain nombre de rumeurs circulent sur l'installation d'un carrefour city dans ce bâtiment. Pouvez-vous ou non confirmer cette rumeur, sachant qu'à moins de 100 m se trouve l'enseigne SPAR, qui se trouverait ainsi dans des conditions concurrentielles ne lui permettant pas de survivre »

Affaires générales - Rapporteur : **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

Point 1 : Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 27 novembre 2020 au 7 mai 2021

Point 2 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2021

PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité

Point 3 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021

PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité

Délibération n°46 : Création du syndicat mixte du zoo de Maubeuge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le projet des statuts du syndicat mixte, tel annexé à la présente délibération,

- **Autorise** l'adhésion de La Commune de Maubeuge au syndicat mixte pour l'exploitation du Parc animalier de Maubeuge,
- **Autorise** le versement d'une contribution annuelle de fonctionnement au syndicat mixte pour l'exploitation du Parc animalier de Maubeuge d'un montant de 550 000 € pour l'année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les actes afférents à cette adhésion.

**Vote à la majorité - 6 CONTRE (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES - I.GARAH)
2 ABSTENTIONS (JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)**

Finances - Rapporteur: **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

Délibération n°47: Construction d'une maison de santé pluri professionnelle - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Définition de la composition du jury

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le programme du projet de maison de santé pluri professionnelle et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux
- **Autorise** le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » selon la technique d'achat du concours restreint telle que prévue par les articles L. 2521-1 et R. 2162-15 et suivants du code de la commande publique.
- **Décide** que le nombre maximum de candidats admis à concourir est fixé à trois, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures répondant aux critères de sélection des candidatures.
- **Fixe** à 20 000 € HT le montant de la prime allouée sur proposition du jury à chacun des candidats ayant remis un projet, maquette incluse, conforme au règlement de concours et dans les conditions définies au règlement de concours
- **Décide** que le jury sera composé de onze membres, ayant tous voix délibérative, comme suit:
 - ✓ Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage :
 - Monsieur le Maire ou son représentant (Président du Jury)
 - Les cinq membres élus (titulaires ou suppléants) de la commission d'appel d'offres (CAO)
 - ✓ Une personnalité ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignée par le Président du jury
 - ✓ Au titre du tiers des membres devant être architectes au regard de la qualification professionnelle, désignés par le Président du jury :
 - Un architecte proposé par le conseil régional de l'ordre des architectes (CROA)
 - Un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
 - Un architecte de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts de France (DRAC)
 - Monsieur Frédéric Lefebvre, Architecte, ADFL Architecte situé à Lens
- **Autorise** le Maire à décider de l'indemnisation des membres libéraux du jury. L'indemnisation maximale par demi-journée est fixée à 600 euros HT. Les frais de déplacements seront remboursés selon le tarif ci-dessous et sur présentation des justificatifs selon les modalités suivantes :
 - ✓ Voiture: 0.20 HT du kilomètre. La distance kilométrique est calculée sur le site Via Michelin (<http://www.viamichelin.fr/>) avec l'option distance la plus courte
 - ✓ Train : remboursement du billet en tarif 2nde classe
- **Décide** que les frais de bouche seront remboursés à hauteur de 20 euros HT par repas sur présentation d'un justificatif et limité au seul repas du midi.
- **Autorise** le Maire à solliciter toutes formes d'aides financières pour le financement de ce projet.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence avec le(s) lauréat(s) pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat.

Vote à l'unanimité

Délibération n°48 : Ville - Compte de Gestion 2020

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Déclare** le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur Municipal conforme aux opérations ordonnancées.

**A la majorité - 9 abstentions (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES
I. GARAH - JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL - A. MICHAUX)**

Délibération n°49 : Ville - Compte Administratif 2020

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020.

A la Majorité
Avec VOTE par chapitre, selon le détail suivant :
Nbre de membres en exercice : 35 / Nbre de membres présents : 28 (+ 6 pouvoirs)/Nbre de suffrages exprimés : 34
Dépenses de fonctionnement : Pour : 25 - Contre : 9 - Abstention : 0
Recettes de fonctionnement : Pour : 25 - Contre : 8 - Abstention : 1
Dépenses d'investissement : Pour : 25 - Contre : 8 - Abstention : 1
Recettes d'investissement : Pour : 25 - Contre : 8 - Abstention : 1

Délibération n°50 : Ville - Affectation du résultat 2020

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Affecte** ce résultat au compte 1068 pour un montant de 2 774 822,27 € (besoin de financement de la section d'investissement),

EN INVESTISSEMENT :

Report N-1 (001)	-4 103 298,18 €
Résultat au 31/12/2020	3 524 121,88 €
Résultat de clôture au 31/12/2020	-579 176,30 €
Résultat des restes à réaliser	-2 195 645,97 €

EN FONCTIONNEMENT

Report N-1 (002)	5 391 392,58 €
Résultat au 31/12/2020	3 521 140,67 €
Résultat de clôture au 31/12/2020	8 912 533,25 €

- **Affecte** ce résultat au compte 002 pour un montant de 6 137 710,98 € (excédent de fonctionnement).

**A la Majorité - 8 votes CONTRE (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES
I. GARAH - JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL) et 1 abstention (A. MICHAUX)**

Délibération n°51: Subvention de fonctionnement complémentaire 2021 en faveur du CCAS de Maubeuge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au CCAS d'un montant de 200 000,00 €.
- **Etale** mensuellement ce versement sur les mois restants au titre de l'année 2021.

A l'unanimité

Délibération n°52 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°47 - Action cœur de ville

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021
Action cœur de ville	47	2018001	8 798 333,00	1 266 252,16	1 600 000,00	2 736 385,00

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024
Action cœur de ville	47	2018001	8 798 333,00	1 600 000,00	1 213 000,00	382 695,84

A la majorité - 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F.DE KEPPEL)

Délibération n°53 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°48 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	48	2020001	24 941 629,00	1 000 000,00	878 700,00	4 972 761,00

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
(NPNRU)	48	2020001	24 941 629,00	6 487 346,00	7 609 842,00	2 398 990,00	1 593 990,00

A la majorité - 1 vote CONTRE (A. MICHAUX)

Délibération n°54: Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°49 « Patrimoine sportif »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve et adopte** la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°49 « Patrimoine sportif » comme suit :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
490202101	1 851 000,00	1 279 431,00	571 569,00
Montant Total de l'AP	1 851 000,00	1 279 431,00	571 569,00

A l'unanimité,

Délibération n°55 : Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 « Plan Ambition Ecoles »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve et adopte** la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 « Plan Ambition Ecoles » suivante :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
500202101	500 810,00	346 166,00	154 644,00
500202102	948 300,00	638 475,00	309 825,00
500202103	153 040,00	122 783,00	30 257,00
Montant Total de l'AP	1 602 150,00	1 107 424,00	494 726,00

A l'unanimité

Délibération n°56 : VILLE - Budget supplémentaire 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, annexé à la présente délibération, et qui se présente conformément au tableau ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 461 106,98	8 235 929,25
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 394 514,08	2 198 868,11
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 579 176,30	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		10 434 797,36	10 434 797,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 315 171,98	1 177 461,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 137 710,98
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 315 171,98	7 315 171,98
TOTAL DU BUDGET (4)		17 749 969,34	17 749 969,34

Vote à la majorité

Avec VOTE par chapitre, selon le détail suivant :

Nbre de membres en exercice : 35/Nbre de membres présents : 28 (+ 7 pouvoirs)/Nbre de suffrages exprimés : 35
Dépenses de fonctionnement : Pour : 26 - Contre : 6 - Abstention : 3
Recettes de fonctionnement : Pour : 26 - Contre : 6 - Abstention : 3
Dépenses d'investissement : Pour : 26 - Contre : 6 - Abstention : 3
Recettes d'investissement : Pour : 26 - Contre : 6 - Abstention : 3

Délibération n°57 : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du Dispositif Projets Territoriaux Structurants (P.T.S. 2021/2022) et d'autorisation de travaux pour le projet « Renforcement de l'attractivité de deux équipements structurants du territoire, que sont le Parc animalier et le pôle culturel Henri LAFITTE, pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le projet de renforcement de l'attractivité des deux équipements structurants du territoire que sont le parc animalier et le Pôle culturel Henri Lafitte, selon le détail de travaux mentionné ci-dessous, pour un coût prévisionnel global de 797 447 € HT, et une subvention PTS 2021 sollicitée à hauteur de 40%, soit un montant de 318 978 €,
- **Approuve** le plan de financement comme suit :

Opérations	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Équipement 1 – Parc Zoologique			
Création d'un espace vétérinaire et quarantaine animalière M.O.	14 450 €	Département PTS 2021 (40%)	223 398 €
Travaux	250 000 €	Ville de Maubeuge (60%)	335 099 €
Enclos des loups M.O	4 935 €		
Rénovation et réaménagement d'enclos et de zones visiteurs	289 112 €		
Sous-total	558 497 €	Sous-total	558 497 €
Équipement 2 – Pôle culturel Henri Lafitte			
Travaux d'aménagement	238 950 €	Département PTS 2021 (40%)	95 580 €
		Ville de Maubeuge (60%)	143 370 €
Sous-total	238 950 €		238 950 €
TOTAL GENERAL	797 447 €	Département PTS 2021 (40%)	318 978 €
		Ville de Maubeuge (60%)	478 469 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ **Solliciter** la subvention proposée dans le cadre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2021/2022 du Département du Nord, au titre des projets PTS 2021,
 - ✓ **Signer** tout document relatif à cette demande, et notamment la convention à intervenir entre la Ville et le Département du Nord,
 - ✓ **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal,
 - ✓ **Solliciter** l'accompagnement technique du Département.

A l'unanimité

Délibération n°58 : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du Dispositif Projets Territoriaux Structurants (P.T.S. 2021/2022) et d'autorisation de travaux pour le projet « Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale » prévu au PTS 2022

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le projet de renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale, selon le détail des opérations mentionné ci-dessus, pour un coût prévisionnel global de 11 647 175 € HT, et une subvention PTS 2022 sollicitée pour un montant de 3 844 487 €,
- **Approuve** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ **Solliciter** la subvention proposée dans le cadre du dispositif Projets Territoriaux Structurants 2021/2022 du Département du Nord, au titre d'avant-projet PTS 2022,
 - ✓ **Signer** tout document relatif à cette demande, et notamment la convention à intervenir entre la Ville et le Département du Nord,
 - ✓ **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal,
 - ✓ **Solliciter** l'accompagnement technique du Département,
 - ✓ **D'approuver** le plan de financement comme suit :

A l'unanimité

Délibération n°59 : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du Dispositif Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) le long des routes départementales 2021 et autorisation de travaux - Aménagement trottoirs aux abords de la RD 105 (route de Feignies)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve :**
 - Le projet de travaux d'aménagement de trottoirs aux abords de la RD 105 située Route de Feignies,
 - Le plan de financement du projet comme suit :
 - Participation de la Commune : 198 055 € HT, soit 61%
 - Participation du Département du Nord : 126 360 € HT, représentant 39% du montant total du projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - Solliciter la subvention proposée dans le cadre du dispositif Aide à l'Aménagement de Trottoirs 2021 du Département du Nord,
 - Signer tout document relatif à cette demande, et notamment la Convention à intervenir entre la Ville et le Département,
 - Engager l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°60 : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du Dispositif Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) le long des routes départementales 2021 et autorisation de travaux - Aménagement trottoirs aux abords de la RD 136 (rue de Mairieux)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve :**
 - Le projet de travaux d'aménagement de trottoirs aux abords de la RD 136 située Rue de Mairieux,
 - Le plan de financement du projet comme suit :
 - Participation de la Commune : 74 373 € HT, soit 77% du montant total du projet.
 - Participation du Département du Nord : 22 443 € HT, représentant 23% du montant total du projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - Solliciter la subvention proposée dans le cadre du dispositif Aide à l'Aménagement de Trottoirs 2021 du Département du Nord,
 - Signer tout document relatif à cette demande, et notamment la Convention à intervenir entre la Ville et le Département,
 - Engager l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité,

Délibération n°61 : Demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du Dispositif Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) le long des routes départementales 2021 et autorisation de travaux - Aménagement trottoirs aux abords de la RD 959 (route d'Assevent)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve :**
 - le projet de travaux d'aménagement de trottoirs aux abords de la RD 959 située Route d'Assevent,
 - le plan de financement du projet comme suit :
 - Participation de la Commune : 57 109 € HT soit 61 % du montant total du projet.
 - Participation du Département du Nord : 37 063 € HT, représentant 39 % du montant total du projet.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - Solliciter la subvention proposée dans le cadre du dispositif Aide à l'Aménagement de Trottoirs 2021 du Département du Nord,
 - Signer tout document relatif à cette demande, et notamment la Convention à intervenir entre la Ville et le Département,
 - Engager l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°62 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 - Projet travaux d'aménagement Quartier du Village Fleuri, rue des Bleuets, rue des Tulipes et rue des Pensées

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le projet de travaux d'aménagement de la rue des Bleuets, rue des Tulipes et rue des Pensées du Quartier du Village Fleuri, situé dans le quartier prioritaire de Sous le Bois, ainsi que le plan de financement, qui se présente comme suit :

Poste de dépenses	Dépenses HT	Recettes Prévisionnelles	%	Montants
Aménagement des plateaux et assainissements	125 000 €	DPV 2021	80%	299 600 €
Aménagement des trottoirs et stationnements	85 500 €	Ville de Maubeuge	20%	74 900 €
Réseaux divers et éclairage public	25 000 €			
Espaces verts, clôtures et aires de jeux	115 000 €			
Ingénierie	24 000 €			
Total	374 500 €	Total		374 500 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **Solliciter** la subvention proposée dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 auprès de l'Etat, pour un montant de **299 600 € HT**,
 - **Signer** tout document relatif à la contractualisation de l'aide financière,
 - **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°63 : Demande de subvention auprès du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis- Région Hauts de France dans le cadre du dispositif Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) - Projet Halle couverte et close

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le plan de financement réactualisé de la halle couverte et close comme suit :

Postes de dépenses	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles Financier	Montants
Etudes	475 000 €	Département - PTS 2020 (18%)	960 000 €
Structure	2 500 000 €	Etat - DSIL 2019 (14%)	753 843 €
Voirie	1 425 000 €	Région PRADET 2021 (37%)	2 000 000 €
Aménagement intérieur	1 000 000 €	Reste à charge Ville (31%) Autofinancement	1 686 157 €
TOTAL DEPENSES	5 400 000 €	TOTAL RECETTES	5 400 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **Solliciter** la subvention PRADET auprès du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis – Région Hauts de France
 - **Signer** tout document relatif à cette demande,
 - **Engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°64: Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Plan de relance - continuité pédagogique Appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le projet d'équipement numérique des 11 écoles élémentaires de la Commune, comme détaillé dans l'annexe à la présente délibération,
- **Approuve** le plan de financement comme suit :

Equipement numérique dans les 11 écoles élémentaires de la Ville	Coûts prévisionnels Dépenses TTC	Recettes prévisionnelles	Montants
Volet équipement – socle numérique de base	163 823 €	Etat – AAP socle numérique (70%)	114 675 €
		Reste à charge Ville (30%) Autofinancement	49 148 €
Volet services et ressources numériques	54 054 €	Etat – AAP socle numérique (montant forfaitaire 10 €/élève)	17 820 €
		Reste à charge Ville Autofinancement	36 234 €
		Etat – AAP socle numérique (60%)	132 495 €
		Reste à charge Ville (40%) Autofinancement	85 392 €
TOTAL GENERAL	217 877 €		217 877 €

- **S'engage** à ce que le projet d'équipement numérique des écoles de la Commune s'inscrive dans les préconisations du socle numérique de base, sans les excéder, ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement,
- **S'engage** à garantir l'effectivité et l'audibilité des dépenses qui seront engagées,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - **solliciter** la subvention de l'Etat au titre du Plan de relance continuité pédagogique en répondant à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
 - **signer** tout document relatif à cette demande, et notamment la convention à intervenir entre la Commune et l'Etat,
 - **engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°65: Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France dans le cadre du dispositif « Programme d'Actions Culturelles d'Investissement 2.0 » (PACI2.0) et d'autorisation de travaux pour le projet de Rénovation du Théâtre du Manège - Scène nationale

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le projet de rénovation de l'équipement Théâtre du Manège,
- **Approuve** le plan de financement, qui se présente comme suit :

Postes de dépenses	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes prévisionnelles	Montants
Travaux de rénovation	8 120 000 €	Département PTS 2022	3 000 000 €
Aménagement des abords	1 440 000 €	Région PACI2.0	1 500 000 €
		Etat	1 500 000 €
		CAMVS	1 750 000 €
		Ville de Maubeuge	1 810 000 €
TOTAL GENERAL	9 560 000 €	TOTAL GENERAL	9 560 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ **solliciter** la subvention PACI2.0 auprès de la Région Hauts de France, pour un montant de 1 500 000 €
 - ✓ **solliciter** les subventions auprès des autres financeurs prévus au plan de financement prévisionnel, notamment l'Etat et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS),
 - ✓ **signer** tout document et engagement relatif à ces demandes de subvention,
 - ✓ **engager** l'opération et prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité

Délibération n°66 : Demande de subvention de l'Association des professionnels de Santé du Val de Sambre - CPTS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 7200 euros pour l'année 2021, à l'Association des professionnels de santé du Val de Sambre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager l'opération et la dépense afférente et à prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité - Mesdames S. SERHANI et C. LEROY ne votent pas car elles sont membres de l'association

Délibération n°67 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « PACTE 59 » au titre de l'année 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000,00 € à l'association PACTE 59, au titre de l'année 2021

A l'unanimité

Délibération n°68 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « GENESIS SPORT » dans le cadre de l'organisation du Rallye Charlemagne

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association « Genesis Sport » dans le cadre de l'organisation du Rallye Charlemagne 2021
- **Impute** la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la ville pour l'année 2021 au chapitre 65.

A l'unanimité

Délibération n°69 : Attribution d'une subvention de 100 000€ à l'association « OXYGENE EVENTS » dans le cadre de l'organisation de l'opération « Maubeuge en Plage 2021 »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention de 100 000€ à l'association « OXYGENE EVENTS », dans le cadre de l'organisation de « Maubeuge en Plage 2021 », du 10 juillet au 08 août 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention définissant les modalités d'organisation des animations, annexée à la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération n°70 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « ARPEGE INSERTION » dans le cadre d'un projet d'animation à la Ferme du Zoo

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de 22 000 euros à l'association « Arpege Insertion »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention financière relative à cette subvention ainsi que tous documents afférents à cette délibération,
- **Impute** la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la ville pour l'année 2021 au chapitre 65.

A l'unanimité

Délibération n°71 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « AMICALE DES HOSPITALIERS DE MAUBEUGE » dans le cadre de l'organisation d'une journée de remerciement à l'intention du personnel hospitalier

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'association « Amicale des hospitaliers de Maubeuge »
- **Impute** la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la ville pour l'année 2021 au chapitre 65.

A l'unanimité

Délibération n°72 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « LE FIL » dans le cadre de l'ouverture d'un espace culturel lié à la communauté LGBT

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de 8 000 euros à l'association « Le Fil » dans le cadre de l'ouverture d'un espace culturel lié à la communauté LGBT
- **Impute** la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la ville pour l'année 2021 au chapitre 65.

A l'unanimité

Délibération n°73 : Parc Zoologique - Fonds de conservation des espèces : affectation de l'enveloppe relative à la saison 2020

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Affecte** les fonds de la saison 2020, d'un montant de 12 292,20€ comme suit :
 - Association ASGN : 5 500 euros
 - Association CHAPARRI 3 000 euros
 - Fonds de conservation AFDPZ 2 000 euros
 - Wilderness & Wildlife Conservation Trust 1 792.20 euros

A l'unanimité

Transition écologique, propreté des voiries, espaces verts, environnement, espaces naturels, éclairages publics et signalisation

Rapporteur : **M. Dominique DELCROIX**, Adjoint

Délibération n°74 : Adhésion au groupement de commandes constitué par le Département pour la restauration de la chaussée et la création de bordures et trottoirs - RD 959 - Route d'Assevent à MAUBEUGE et autorisation de signature de la convention afférente

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Adhère** au groupement de commandes pour l'aménagement de la RD 959 - Route d'Assevent à MAUBEUGE
- **Prend acte** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur soit, le Département
- **Approuve** les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes ci-annexée, désignant le Département coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention constitutive de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres issus du groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la RD 959 pour le compte de la Commune
- **Décide que** les dépenses inhérentes aux travaux de création de bordures et trottoirs route d'Assevent, sous maîtrise d'ouvrage communale, seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

A l'unanimité

Délibération n°75 : Convention de partenariat avec le Département du Nord pour la réalisation de travaux sur le domaine public routier départemental et l'entretien ultérieur des aménagements réalisés RD 959 - Route d'Assevent à MAUBEUGE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la présente convention avec le Département du Nord,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer à cette convention et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité

Délibération n°76 : Vente à EUROPE SERVICE, suivant offre de reprise, de la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Cède** au prix de de 8.000 € la balayeuse aspiratrice compacte SCHMIDT CLEANG NEW 500 à l'entreprise EUROPE SERVICE
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à cette vente.

A l'unanimité

Délibération n°77 : Adoption du plan vélo municipal 2021-2024

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le Plan vélo communal 2021-2024 présenté en annexe
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter tous les financements nécessaires à la mise en œuvre du Plan Vélo communal
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération

A l'unanimité

Délibération n°78 : Adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et désignation du représentant de la commune

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** l'adhésion de notre ville au Club des Villes et Territoires Cyclables,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses correspondantes à cette adhésion et à signer tout document relatif à cette adhésion,
- **Désigne**, en qualité de représentant de la commune, afin qu'il siège au bureau de ladite association :
 - ✓ Monsieur Dominique DELCROIX

A l'unanimité

Délibération n°79 : Signature de la convention d'apports de déchets non dangereux pour traitement au Centre de Valorisation Énergétique de Maubeuge durant l'année 2021 et de l'annexe 1 « Tarifs et modalités de paiement » avec le Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes (SMIAA)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** le délégataire de Monsieur le Maire à signer :
 - La convention d'apports de déchets non dangereux pour traitement au centre de valorisation énergétique de Maubeuge durant l'année 2021.
 - L'annexe 1 « Tarifs et modalités de paiement » à la convention d'apports de déchets non dangereux pour traitement au centre de valorisation énergétique de Maubeuge durant l'année 2021.

A l'unanimité - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote car Président du SMIAA

Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement : habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »

Rapporteur : Mme Marie-Charles LALY, Adjointe

Délibération n°80 : Autorisation de signature des traités de concession d'aménagement portés par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, relatifs aux projets relevant du Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Sous-le-Bois et de Pont-de-Pierre

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les traités de concession d'aménagement portés par la CAMVS pour les opérations de Sous le Bois et Pont de Pierre pour participer à leur équilibre financier déterminé en fonction des compétences dans le cadre de la convention pluriannuelle signée le 20 février 2020.

A la majorité avec 1 abstention (A. MICHAUX)

Délibération n°81 : Désaffectation d'une emprise du domaine public communal d'une surface d'environ 6m² située route de Feignies- Modification pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n° 101 du 25 novembre 2020 relative à la désaffectation d'une emprise foncière du domaine public communal de 6 m² cadastrée R n°917 sise route de Feignies

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** que la délibération n° 101 du 25 novembre 2020, intitulée «*Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public communal de 6 m² cadastrée R n°917 sise route de Feignies*», est entachée d'une erreur matérielle non substantielle laquelle porte sur la désignation erronée de l'emprise désaffectée.
- **Rectifie** cette erreur matérielle en modifiant la désignation de la parcelle désaffectée comme suit: «*Désaffectation d'une emprise du domaine public communal d'une surface d'environ 6m² située route de Feignies*».

A la majorité avec 1 abstention (A. MICHAUX)

Délibération n°82: Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise du domaine public communal d'une surface d'environ 6m² sise route de Feignies - Modification pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n° 102 du 25 novembre 2020 relative au déclassement et à l'intégration dans le domaine privé communal d'une emprise du domaine public cadastrée R n°917 située route de Feignies

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** que la délibération n° 102 du 25 novembre 2020, intitulée «*Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise du domaine public cadastrée R n°917 située route de Feignies*», est entachée d'une erreur matérielle non substantielle laquelle porte sur la désignation erronée de l'emprise déclassée.
- **Rectifie** cette erreur matérielle en modifiant la désignation de la parcelle déclassée comme suit: «*Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise du domaine public communal d'une surface d'environ 6m² sise route de Feignies*»

A la majorité avec 1 abstention (A. MICHAUX)

Délibération n°83 : Vente au profit de Monsieur et Madame Mohamed YAHYAOUI d'une emprise foncière - Rectification pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n°103 du 25 novembre 2020 intitulée: «*Vente au profit de M. et Mme YAHYAOUI d'une emprise foncière du domaine public de 6m² cadastrée R n°917 sise route de Feignies*»

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** que la délibération n° 103 du 25 novembre 2020, intitulée: «*Vente au profit de Monsieur et Madame YAHYAOUI d'une emprise foncière de 6m² cadastrée R n°917 sise route de Feignies*», est entachée d'une erreur matérielle non substantielle laquelle porte sur la désignation erronée de l'emprise vendue,
- **Rectifie** cette erreur matérielle en modifiant la désignation de la parcelle vendue comme suit: «*Vente au profit de Monsieur et Madame Mohamed YAHYAOUI d'une emprise foncière sise route de Feignies*».
- **Approuve** la cession au profit de Monsieur et Madame Mohamed YAHYAOUI ou toute personne s'y substituant de l'emprise foncière située route de Feignies au prix 30,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette vente ;
- **Inscrit** la recette au budget municipal,
- **Dit que** le délai d'un an, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée et la commune de Maubeuge disposera à nouveau librement de son droit de propriété sur la parcelle.

A la majorité avec 1 abstention (A. MICHAUX)

Délibération n°84: Dispositif expérimental et innovant d'accèsion sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France - Avenant de prorogation d'un an et modification des critères d'éligibilité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la prorogation de délai d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 du dispositif d'accèsion à la propriété dans la limite des 10 dossiers prévus dans la convention initiale,
- **Approuve** la modification du critère d'éligibilité d'acquisition d'un bien vacant depuis au moins deux (2) ans contre trois (3) ans auparavant,
- **Autorise** la signature des documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions dans la limite des 10 dossiers prévus initialement.

A l'unanimité

Délibération n°85 : Retrait pour erreur matérielle de la délibération n°141 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020 « Convention opérationnelle « Maubeuge - Pont Allant » - Autorisation de la Ville de Maubeuge sur la cession par l'EPF à la SA PROMOCIL de la parcelle non bâtie BB n°185 sise boulevard de Jeumont » - Annulée et remplacée par la présente délibération - Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais - Convention opérationnelle « Maubeuge - Pont Allant » - Autorisation de la Ville sur la cession à la SA PROMOCIL de la parcelle non bâtie BB n°185 sise boulevard de Jeumont

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte** que la délibération n°141 du 16 décembre 2020 est entachée d'une erreur matérielle en raison, de l'omission de la mention : « *D'autoriser la commune à verser à l'EPF, en cas de non-respect de son engagement, une indemnité correspondant au montant de l'allègement consenti, à savoir 1 332 003,01 € HT, actualisé au taux d'intérêt légal, dans les soixante jours de son appel de fonds* »
- **Autorise** le retrait de la délibération n°141 du 16 décembre 2020 intitulée « Convention opérationnelle « Maubeuge - Pont Allant » - Autorisation de la Ville de Maubeuge sur la cession par l'EPF à la SA PROMOCIL de la parcelle non bâtie BB n°185 sise boulevard de Jeumont »
- **Autorise** la cession par l'EPF au profit de la SA PROMOCIL de la parcelle non bâtie cadastrée BB n°185 d'une superficie cadastrale de 11 528 m², au prix de 531 531,00 € TTC dont 48 321,00 € de TVA,
- **Autorise** la Commune à verser à l'EPF, en cas de non-respect de son engagement, une indemnité correspondant au montant de l'allègement consenti, à savoir 1 332 003,01 € HT, actualisé au taux d'intérêt légal, dans les soixante jours de son appel de fonds.

A l'unanimité

Délibération n°86: Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais - Convention opérationnelle « Maubeuge - Abords de la Place Vauban » - Modalités d'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée N n°108 sis 31-33 rue du 145^{ème} RI

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée N n° 108 pour 268 m² sise 31-33 rue du 145^{ème} RI au prix de 255 980,88 € HT, comprenant le coût d'acquisition initial de 17 000,00 €, les frais d'acquisition, les frais de portage et les frais complémentaires diminué du produit de gestion de 226 945,44 € soit un prix de cession à hauteur de 29 035,44 € HT soit 34 842,53 € TTC,
- **Approuve** le prix d'acquisition de 34 842,53 € TTC, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer l'acte notarié et tout document afférent à cette acquisition,
- **Inscrit** la dépense au budget municipal.

A l'unanimité

Délibération n°87: Acquisition par la Ville du local commercial sis 14 rue Georges Paillot appartenant à Monsieur Eric DUVEAU

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition par la Ville du local commercial d'une surface d'environ 200 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 14 rue Georges paillot, cadastré section N n°65 au prix de 150 000,00 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,
- **Approuve** la prise en charge pour moitié les frais liés à la constitution de la copropriété qui seront établis par Maître Maître Caroline WILLEKENS, notaire à Bavay,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte et document afférent à cette acquisition,
- **Inscrit** la dépense au budget municipal,
- **Dit** que le délai de dix-huit mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé au vendeur, Monsieur Eric DUVEAU, pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée.

A l'unanimité,

Délibération n°88: Acquisition par la commune de Maubeuge d'un ensemble d'emprises foncières cadastrées AD n°895 - 896 et 900 appartenant à la SA PROMOCIL et constituant la rue des Forges

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** le transfert de propriété projeté vers la commune de la rue des Forges identifiée par les parcelles cadastrées AD n°895, AD n°896 et AD n°900 à usage de voirie, trottoirs, stationnement et espaces verts accessoires,
- **Approuve** l'acquisition par la commune de Maubeuge des parcelles AD n° 895 - 896 et 900 appartenant à la SA PROMOCIL au prix de 1,00 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte et document afférent à cette acquisition,
- **Inscrit** la dépense au budget municipal,
- **Dit** que le délai de douze mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé au vendeur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée

A l'unanimité,

Délibération n°89: Convention Opérationnelle « Maubeuge - Pont Allant » - Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) - Demande d'ouverture d'une enquête préalable à la DUP et d'une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de recourir, si nécessaire, à une procédure d'expropriation pour la réalisation de cette opération d'intérêt général,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour :
 - ✓ qu'il mette en œuvre les modalités nécessaires à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité,
 - ✓ que l'Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, agissant au nom de la Commune de Maubeuge en vertu de la convention opérationnelle, soit identifié comme bénéficiaire de la procédure d'expropriation dans les arrêtés déclaratif d'utilité publique et de cessibilité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre et signer tous documents afférents à la présente délibération.

A l'unanimité,

Délibération n°90 : Désaffectation de l'emprise communale ouverte à la circulation piétonne cadastrée N n°166 située entre les n°14 et n°16 avenue Albert 1^{er}

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Acte** de l'avis et de la recommandation du commissaire enquêteur,
- **Constate** que la parcelle du domaine public communal d'une surface de 67 m² cadastrée N n°166, située entre les n°14 et n°16 avenue Albert 1^{er}, sur le territoire de la commune de Maubeuge, n'est plus affectée à l'usage du public,
- **Acte**, en conséquence, sa désaffectation à l'usage du public.

A la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Délibération n°91: Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de l'emprise communale, ouverte à la circulation piétonne, désaffectée et cadastrée N n°166 située entre les n°14 et n°16 avenue Albert 1e

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal, de la parcelle du domaine public communal d'une surface de 67 m², N n°166 située entre les n°14 et n°16 avenue Albert 1^{er}.
- **Intègre** de ladite parcelle dans le domaine privé de la commune de Maubeuge.

A la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Délibération n°92: Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de l'école maternelle Jean MABUSE, située rue des Provinces Françaises, cadastrée section L n° 99

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé de la commune de Maubeuge de l'école maternelle Jean MABUSE, située rue des Provinces Françaises, cadastrée section L n° 99.

A l'unanimité,

Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse

Rapporteur : **Bernadette MORIAME**, Adjointe

Délibération n°93: Organisation des Accueils de Loisirs sans hébergement 3/6 ans, 3/11 ans et 6/16 ans juillet et août 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Valide** l'organisation de l'ensemble des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3/6 ans, 3/11 ans et 6/16 ans, pour la période de juillet et août 2021, comme énoncé ci-dessus.

A l'unanimité,

Ressources humaines

Rapporteur : **Mme Florence GALLAND**, Conseillère déléguée

Délibération n°94 : Modification du tableau des effectifs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, les emplois permanents et non permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

A l'unanimité,

Délibération n°95 : Régime indemnitaire - Indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents de police municipale

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Porte** à 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions pour les agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à fixer par arrêté le taux individuel perçu par chaque agent,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget à cet effet.

A l'unanimité,

Délibération n°96 : Organisation et fonctionnement des Accueils de loisirs sans hébergement 3/6 ans, 3/11 ans, 6/11 ans, 6/12 ans, 6/16 ans et 12/16 ans - Juillet et août 2021 Création de postes d'agents contractuels non permanents et rémunération du personnel

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à créer des postes d'agents contractuels, non permanents, comme indiqué ci-dessus,
- **Procède** au recrutement de personnel contractuel nécessaire au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement dans les conditions de rémunération mentionnées ci-dessus,
- **impute** la dépense sur les crédits inscrits au budget à cet effet,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour les recrutements

A l'unanimité,

Délibération n°97 : Recours aux contrats d'apprentissage

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à recourir au dispositif du contrat d'apprentissage,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à conclure 5 contrats d'apprentissage conformément au tableau et aux conditions mentionnés ci-dessous,

SERVICE	NOMBRE DE POSTES	DIPLOME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
Petite Enfance	1	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture	1 an
Commande publique	1	Master 2 Droit public des affaires mention contrats et marchés publics	1 an
Informatique	1	Licence Systèmes et Réseaux	1 an
Service Restauration	1	CAP Agent de propreté et d'hygiène	1 an
Personnel des Ecoles et bâtiments divers	1	CAP Petite Enfance	2 ans

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dispositif,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à solliciter, auprès des services de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du FIPHP ou du CNFPT, les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats d'apprentissage.

A l'unanimité,

Délibération n°98 : Durée du temps de travail

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Fixe** le temps de travail applicable au sein de la ville de Maubeuge à 35 heures hebdomadaires de travail en moyenne sur l'année,
- **Met fin** aux délibérations n° 337 du 22 décembre 1982 et n° 232 du 14 décembre 2001 relatives au temps de travail dans la collectivité,
- **Adopte** la mise en œuvre des deux modalités de gestion du temps de travail au sein de la collectivité comme suit :
 - ✓ 36 heures par semaine avec 6 jours d'ARTT (journée de solidarité comprise) pour l'ensemble du personnel à temps complet dans les conditions mentionnées ci-dessus,
 - ✓ un forfait en jours sur l'année de 217 jours travaillés avec l'octroi de 12 jours de réduction de temps de travail (RTT) en moyenne, pour les cadres du Comité de direction et, sur proposition de l'administration, pour les agents suivants :
 - cadres disposant d'une autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dont la nature des fonctions ne leur permet pas d'appliquer l'horaire collectif en vigueur dans leur service,
 - personnel dont la durée de travail ne peut être prédéterminée et disposant d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps pour l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées, dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- **Décide** que la présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022,
- **Modifie** avant le 1^{er} janvier 2022 le règlement intérieur du personnel municipal.

A l'unanimité,

Délibération n°99 : Modification d'un poste et création de 4 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** la transformation du poste de maçon en poste d'agent de restauration scolaire,
- **Autorise** la création dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences» de quatre postes tels que mentionnés ci-dessus, dans les conditions définies ci-dessus.

- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois au total, et au-delà, en cas de situations dérogatoires, après renouvellement de la convention,
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement.

A l'unanimité,

Affaires générales - Rapporteur : **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

Délibération n°100 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission municipale « Associations : Sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville, Aînés »

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** Monsieur Fabrice DE KEPPEL en remplacement de Madame Brigitte PATFOORT au sein de la Commission Municipale « Associations : Sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville, Aînés ».

A l'unanimité,

Délibération n°101 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** Monsieur Fabrice DE KEPPEL en remplacement de Madame Brigitte PATFOORT au sein de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »

A l'unanimité,

Délibération n°102 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la CDSP

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUX, membre titulaire en remplacement de Madame Brigitte PATFOORT au sein de la Commission de délégation de services publics et de concession pour la durée du présent mandat,
- **Désigne** Monsieur Fabrice DE KEPPEL, membre suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUX au sein de la Commission de délégation de services publics et de concession pour la durée du présent mandat,

A l'unanimité,

Délibération n°103 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** Monsieur Fabrice DE KEPPEL, en remplacement de Madame Brigitte PATFOORT au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

A l'unanimité,

Délibération n°104 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** Monsieur Fabrice DE KEPPER, membre suppléant en remplacement de Madame Brigitte PATFOORT au sein de la Commission d'appel d'Offre.

A l'unanimité,

Délibération n°105 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne**, Madame Marie-Charles LALY, Conseillère municipale, représentante de la Commune au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre,
- **Dit que** cette délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet.

A l'unanimité - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote car membre élu à l'ADUS

Délibération n°106 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'Association des Centres Sociaux et Socioculturels de Maubeuge (ACSM)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne**, en qualité de représentants de la commune au sein de l'ACSM, les conseillers municipaux suivants :
 - Monsieur Naguib REFFAS
 - Madame Jeannine PAQUE
 - Monsieur Emmanuel LOCOCCIOLO
 - Madame Bernadette MORIAME

A l'unanimité, Monsieur BOUNOUA ne prend pas part au vote car salarié de l'ACSM

Délibération n°107 : Désignation d'un conseiller en qualité de Correspondant Défense

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** Madame Anick LEBRUN conseillère municipale, *Correspondant Défense*

A l'unanimité,

Délibération n°108 : Désignation de l'élue municipale au sein du conseil d'administration du centre culturel transfrontalier « Le Manège »

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Acte** de la qualité de membre de droit de Monsieur le Maire, au sein de l'Association Centre Culturel Transfrontalier Le Manège,
- **Désigne**, en qualité de représentant de la commune, Madame Anick LEBRUN, conseillère municipale.

A l'unanimité,

Délibération n°109 : Désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association des Espaces Fortifiés des Hauts-de-France

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** deux membres de l'assemblée communale, représentants de la Commune pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'association des espaces fortifiés des Hauts-de-France, à savoir :
 - **Titulaire : Monsieur Nicolas LEBLANC**
 - **Suppléante : Madame Annick LEBRUN**

A l'unanimité,

Délibération n°110 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la SOMANU

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** Monsieur Dominique DELCROIX, conseiller municipal, représentant de la Commune pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site SOMANU (CSS)

A l'unanimité,

Délibération n°111 : Désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Sambre

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** Monsieur Dominique DELCROIX, Conseiller municipal, représentant de la Commune pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Sambre, en qualité de titulaire.

A l'unanimité,

Délibération n°112 : Attribution d'un fonds de concours par la CAMVS à la Commune au titre de l'utilisation partagée du système de vidéotransmission des conseils municipaux et communautaires

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Acte** de l'attribution, par la CAMVS, du fonds de concours à la Commune à hauteur de 50% du montant HT total, soit 9662.50 €, au titre de l'usage par la CAMVS du matériel de vidéo streaming appartenant à la Ville, installé dans le salon d'honneur et dédié à la vidéotransmission des conseils municipaux et communautaires,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

A l'unanimité,

Délibération n°113 : Déléation de la Commune à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la compétence facultative « numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1er degré sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre- Modification de ses statuts ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✓ **Valide** la modification statutaire de la CAMVS par la prise de compétence facultative « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1^{er} degré sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre »,

- ✓ **Limite** cette prise de compétence à l'adhésion au Syndicat Mixte Fibre 59/62 afin de bénéficier de l'achat groupé de prestations. Les équipements informatiques et les abonnements liés aux opérateurs sont exclus de cette compétence facultative.
- ✓ **Précise** que cette nouvelle compétence sera soumise à l'examen et l'appréciation de la CLECT.
- ✓ **Autorise** le Maire par délégation à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité,

Délibération n°114: Autorisation de signature d'une convention entre la Ville et l'Agence de Développement et d'Urbanisme et de la Sambre (ADUS) dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre des projets urbains, de transition écologique et de développement territorial de la Ville de Maubeuge

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention « accompagnement à la mise en œuvre des projets urbains de transition écologique et de développement territorial de la ville de Maubeuge », ainsi que tous les documents nécessaires afférents.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager l'opération et la dépense afférente et à prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote car membre élu à l'ADUS

Délibération n°115: Demande d'autorisation de signature de la convention de prêt à usage avec l'association « L'AFEFP MAUBEUGE SAMBRE », institution Notre Dame de Grâce au profit de la commune

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage annexé à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents.

A l'unanimité,

Délibération n°116: Dénomination de la voie en impasse perpendiculaire à la route d'Assevent et desservant le lotissement « La Satinette » - Impasse la Satinette

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Répond** à la demande des habitants du lotissement « La Satinette »
- **Dénomme** la voie en « Impasse la Satinette »

A l'unanimité,

Education, enseignement supérieur, patrimoine scolaire, associations de parents d'élèves, pause méridienne et restauration scolaire

Rapporteur : **Mme Michèle GRAS**, Adjointe

Délibération n°117: Attribution d'une subvention à l'Association CITEO dans le cadre de la Citée Educative

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents afférents à cette délibération,
- **Attribue** la subvention d'un montant de 10 000 € TTC pour l'année 2020, à l'Association CITEO,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager l'opération et la dépense afférente et à prévoir l'inscription de la dépense sur le budget communal.

A l'unanimité,

Délibération n°118 : Demande d'autorisation de signature de la convention de cession de droit d'auteur de Madame OULFAKIR à la Commune dans le cadre du « CONCOURS LOGO CITE EDUCATIVE »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat annexé à la présente délibération.

A l'unanimité,

Affiché le 15 juillet 2021

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal stroke extending to the left.